

DIRECTIVES DIOCESAINES POUR LE TEMPS DE L'ÉPIDÉMIE (CORONAVIRUS – COVID-19)

Le développement de l'épidémie de coronavirus m'amène à prendre de nouvelles mesures qui reprennent et complètent celles qui ont été déjà diffusées à toutes les paroisses, ainsi que mon communiqué du lundi 9 mars, qui invite à réfléchir à des manières différentes de vivre notre foi en période de crise.

L'obéissance aux consignes données par les autorités publiques n'est pas optionnelle pour un chrétien : saint Pierre et saint Paul eux-mêmes en ont fait le conseil pressant aux premiers Chrétiens (Rm 13, 1). Croire que la prière nous protège de la propagation d'un virus serait irresponsable et même gravement fautif, si, en ne nous protégeant pas nous-mêmes, nous devenions des facteurs de propagation de la maladie. J'appelle donc l'ensemble des diocésains, en même temps qu'à une prière fervente pour les malades et les soignants, à appliquer de manière sérieuse les présentes consignes.

1. Maintien des célébrations liturgiques et des réunions pastorales :

- On se conformera en premier lieu aux consignes des autorités publiques, qui sont données à l'échelle du pays, d'un département, voire d'une commune. Selon les cas, les rassemblements de plus de 100 personnes sont prohibés (ce qui est actuellement le cas au niveau national) ou de 50 personnes (cas actuellement du Haut-Rhin et du Bas-Rhin).
- Avant de décider du maintien ou du non-maintien d'une célébration ou d'une réunion pastorale, on discernera en mettant en œuvre différents critères : le groupe est-il composé de personnes (prêtres, agents pastoraux...) dont la contamination collective paralyserait toute pastorale dans un doyenné, une zone ou le diocèse ? L'annulation aurait-elle des conséquences financières pour des tiers (location de salles, de bus, traiteur) et doit-elle respecter un délai minimum vis-à-vis d'eux ? L'activité peut-elle être facilement reportée ?
- Dans le cas où le non-maintien serait décidé, on évitera les annulations pures et simples. On cherchera les solutions de report ou de simplification (une journée au lieu d'un week-end), on utilisera les moyens modernes de communication à distance...
- En vertu de ces critères, la journée diocésaine des coopérateurs prévue le mardi 24 mars est reportée à l'automne. Pour ce qui est de la rencontre des prêtres le mardi saint 7 avril et du lancement du Grand Jubilé de sainte Odile le lundi de Pâques 13 avril, la décision sera prise en temps utile en fonction de l'évolution de la situation.
- Les groupes de catéchèse et les rencontres d'adolescents sont suspendus. Mais les responsables de la pastorale et les services veilleront à mettre un lien pédagogique. L'OCA proposera des fiches pour un suivi.

2. Pratiques à mettre en place lors des célébrations liturgiques :

Les directives précédemment données demeurent :

- Il est demandé de s'abstenir du geste de paix, ou de trouver une autre manière de le donner qu'à travers un contact physique comme les poignées de mains ou les embrassades.
- S'il y a concélébration, les prêtres et autres ministres ne communient que sous la forme de l'intinction.
- La communion eucharistique ne peut être donnée que dans les mains.
- Il est vivement recommandé aux prêtres, aux diacres et aux ministres laïcs de la communion de se laver les mains avant de donner la communion.
- On videra les bénitiers présents dans l'église et on invitera les fidèles qui souhaitent de l'eau bénite à se servir au robinet de la cuve de réserve. Le geste de l'aspersion pourra être pratiqué collectivement au début de la célébration.
- Lors des funérailles, on proscriera autant que possible le passage du goupillon de main en main.
- Pour la quête, on privilégiera les formes qui ne font pas circuler les paniers de main en main, comme la procession, ou le panier à l'entrée ou à la sortie de l'église.
- On invitera les fidèles à se disperser dans l'ensemble de l'église, afin de tenir une distance raisonnable entre eux.

3. Pour ce qui est du maintien ou de la suppression des offices :

Dans l'Alsace, où s'applique la règle des 50 personnes, voici quelques idées pour les célébrations qui sont maintenues.

- La question de la Semaine Sainte et de Pâques va se poser à nous très rapidement.
- Simplifier l'animation des messes (le moins de chants et de musique possible) et réduire l'homélie à trois minutes pour que les rassemblements soient intenses mais brefs.
- Célébrer deux messes consécutives et courtes pour réduire le nombre de personnes à chaque rassemblement.
- Proposer une messe supplémentaire à un moment de la journée pour éviter le grand nombre.
- Si le rassemblement en milieu fermé devient problématique, rechercher des lieux ouverts (préau...) pour une messe en extérieur.

Là où les messes publiques sont supprimées :

- Laisser les églises ouvertes.
- Organiser dans une église une messe avec des animateurs de célébrations de la Parole et prévoir des hosties en nombre suffisant pour les porter dans les autres lieux de célébration qui suivraient.
- A la suite de cette messe, organiser des rassemblements dans d'autres églises en petite assemblée locales pour une liturgie de la Parole (lecture de l'évangile, prière universelle, notre Père, communion).

- Inviter à regarder la messe télévisée, ou radiodiffusée, sur les chaînes françaises ou allemandes, publiques ou privées.

En cas d'interdiction totale des offices publics et de confinement généralisé :

- Inviter à prier à la maison ou avec des voisins avec le soutien d'un feuillet mis à disposition à l'église toujours ouverte.
- Un feuillet (Saveur d'Évangile par exemple ou un feuillet local avec l'évangile, l'homélie, la prière universelle et une méditation)
- Proposer selon la même modalité privée des Laudes ou des Vêpres à domicile alors que le prêtre célébrerait à l'église avec un minimum de personnes.
- Idem pour un chapelet à domicile en donnant un commentaire pour chaque mystère et des intentions particulières de prière.

4. Pour la visite des personnes malades ou vulnérables, il faut suivre les consignes données par la Pastorale de la Santé (texte joint).

5. Autres pistes susceptibles d'être développées :

- Prière auprès de calvaires, oratoires, chapelles en plein air.
- Procession autour de l'église ou ailleurs dans le style des rogations.
- Relier deux ou trois points (calvaire, oratoire, chapelle) en faisant un chemin de prière.
- Encourager les chrétiens à se mettre à disposition des collectivités pour rendre des services (courses, garde d'enfants...).
- Pour le sacrement de réconciliation, veiller à la distance suffisante entre prêtre et pénitent. Si elle n'est pas possible, examiner si les conditions de l'absolution collective ne sont pas constituées.
- Utilisation par les prêtres des formulaires de la messe adaptés aux situations d'épidémie et d'épreuve.

NB : Même en cas de célébration en plein air, il est important de garder les distances de sécurité.

Par ailleurs, je demande à tous les diocésains en état de le faire de participer à une

**Journée diocésaine de jeûne et de prière
le vendredi 20 mars**

Cette journée de jeûne sera spécialement dédiée à une prière pour les malades, les soignants et tous ceux qui ont la mission de protéger et d'organiser la protection sanitaire.

Elle se vivra individuellement, en famille ou entre voisins. Des pistes de prière très simples seront diffusées avec cette requête.

On pourra y joindre un geste de partage financier ou une démarche de solidarité, comme l'appel téléphonique ou la communication par skype envers des personnes âgées ou malades particulièrement isolées ou confinées en EHPAD.

Les présentes directives sont bien entendu susceptibles d'évoluer selon la situation sanitaire de notre pays. Je les confie à la vigilance et au sens de la responsabilité des prêtres, des diacres, des coopérateurs de la pastorale et de tous les fidèles.

En cas de besoin d'un avis précis, n'hésitez pas à prendre contact avec les vicaires généraux, le Père Jean-Luc Liénard et le Père Hubert Schmitt.

Cette épidémie ne nous empêchera pas de croire et d'annoncer. Peut-être même, de manière mystérieuse, en bouleversant certaines de nos routines, qu'elle nous rendra davantage missionnaires.

Strasbourg, le 13 mars 2020

+ Luc RAVEL
Archevêque de Strasbourg